

Un Belge sur deux est assuré pour ses soins de santé

- Belgique - mercredi 17 juin 2015 09h12 - Belga



(illustration)-BELGA/AFP

[Abonnez-vous à L'Avenir à partir de 4.75€](#)

Entre 2000 et 2013, le nombre de personnes couvertes par une assurance soins de santé privée est passé de 3.809 à 5.469 millions, selon une étude du courtier en assurances Aon, qui se base sur des chiffres d'Assuralia.

C'est ce qu'indique mercredi le journal L'Echo.

Cela représente une progression de 3% par an. Un Belge sur deux bénéficie ainsi, en plus du remboursement par l'[Inami](#) et d'un éventuel remboursement complémentaire de sa mutuelle, de l'intervention d'un assureur privé.

La plupart du temps, ces assurances privées sont proposées par les employeurs à leur personnel. Et de plus en plus, les employeurs optent pour la formule «illimitée», c'est-à-dire un remboursement à 100% et sans plafond aucun.